



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES
DE LA REGION LYONNAISE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ

DU MERCREDI 20 JUIN 2007

BULLETIN N° 128

72^e Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

▪ Etat des présences	3
▪ Ordre du jour	5
▪ Allocution de Monsieur PILLONEL	6
▪ Compte rendu d'activités du Président	7
▪ Adoption du bulletin n°127 du 21 mars 2007	9
▪ Affaires donnant lieu à délibération :	
❖ Approbation du compte de gestion de l'exercice 2006 dressé par Monsieur le Receveur	9
❖ Compte administratif 2006	10
❖ Affectation du résultat de fonctionnement 2006	15
❖ Budget supplémentaire 2007	16
❖ Création d'un budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp	17
❖ Prise en charge partielle des titres de transport des déplacements domicile - travail des agents du SIGERLy	18
❖ Adhésion à RhônAlpÉnergie Environnement	19
▪ Questions diverses	21
▪ Délibérations	22

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE
DU MERCREDI 20 JUIN 2007**

Le mercredi 20 juin 2007 à 18 h 30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 12 juin 2007, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à la salle des fêtes de Poleymieux au Mont d'Or.

PRÉSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Brignais, Bron, Caluire et Cuire, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Craponne, Curis au Mont d'Or, Décines-Charpieu, Ecully, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Millery, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Poleymieux, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien d'Ozon, Sainte Foy Les Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Tassin la Demi-Lune, La Tour-de Salvagny, Vénissieux, Vernaison, soit 40 communes.

EXCUSÉS, ABSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Champagne-au-Mont-d'Or, Charly, Couzon-au-Mont-d'Or, Dardilly, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Grigny, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Ternay, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Vourles, soit 16 communes.

ASSISTENT A LA REUNION

Monsieur CORON, Directeur Général des Services
Madame GREFFIER et Monsieur GAILLARD, Ingénieurs
Monsieur DESBOUIS, Technicien
Messieurs BAS, FRAISSE et GRAIL, Surveillants de travaux
Monsieur ZAMOUN, Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
Mesdames MOREL et VALANTIN, Responsables des services administratifs et financiers
Mesdames BLACHIER, FEDEROWICZ, GUICHERD, MIRAMONT et MORETEAU, Messieurs FLAMMARION et ESCUDER, personnel administratif et financier.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude PILLONEL

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 52
Nombre de délégués suppléants présents 9
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 61
Nombre de pouvoirs 1

Ont signé les Délégués présents à la séance

G.DESFORGES (Brignais), C.TOURDES et C. BOURGUIGNON (Bron), P.MONNEYRON et M.PANTIGNY (Caluire et Cuire), P.CHAPAS (Chaponost), P.FORMYSIN et J.P. FAURE (Charbonnières), J. PARIOST et G. BRECHET (Chasselay), M. GUEZET et L.RUELLE (Collonges au Mont d'Or), J.P.CHONÉ (Communay), H.DUHESME et J. GLANDIER (Craponne), R. MARTIN et C. SANTINELLI (Curis-au-Mont-d'Or), D.PERLET (Décines-Charpieu), I. BOUISSET (Ecully), J.P. GUILLERMIN (Fleurieu sur Saône), D.MARIN et A.ESCOURROU (Fontaines-Saint-Martin), J-P.VEYRIER et C. RAWAS (Francheville), M.GENESTIER (Genay), G.RONY et P.BOSGIRAUD (Irigny), L-P.TARDY et J-L.BARBIER (Limonest), P.DESCOTES (Millery), M. SEIGNER et J-P. BERNARD (Montanay), G.SAUZET (La Mulatière), M.RODRIGUEZ (Neuville-sur-Saône), C.PILLONEL et J-C.CRETINON (Poleymieux-au-Mont-d'Or), R.DUMOULIN (Rillieux la Pape),

M.COMTE et N. FERBER (Rochetaillée-sur-Saône), R.CADILLON et G.RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), J.MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), C. RENAUD (Saint-Genis-Laval), J-Y. MARTIN (Saint-Genis-les-Ollières), M. DUFAUX (Saint-Germain-au-Mont-d'OR), C. DUBOS (Saint-Priest), G. SYBORD et G.CHAMPALLE (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), B. BARAZZUTTI et A-M.OLLAGNON (Saint-Symphorien d'Ozon), M. BARLET et M.MOLIMAR (Sainte Foy Les Lyon), P.ABADIE et C.CLET (Sathonay-Camp), R.SAVIN (Sathonay-Village), J.GARNIER (Tassin-la-Demi-Lune), J.C.LE FLOC'H et J.MUNOZ (La Tour-de-Salvagny), M.PERRET (Vénissieux), E.BRUN-PICARD et R.CELLIER (Vernaison).

Indications complémentaires relatives aux délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire

M.PANTIGNY, suppléant (Caluire), remplace J-C.DAGAND, titulaire
P. CHAPAS, suppléant (Chaponost), remplace R. DEGUELDRE, titulaire
P.FORMYSIN, suppléant (Charbonnières les Bains), remplace A.ROUX, titulaire
J. GLANDIER, suppléant (Craponne), remplace A. GALLIANO, titulaire
C. SANTINELLI, suppléant (Curis au Mont d'Or), remplace J. MALLAVAL, titulaire
C. RAWAS, suppléant (Francheville), remplace G. BESSON
N. FERBER, suppléant (Rochetaillée sur Saône), remplace E. VERGIAT, titulaire
G.CHAMPALLE, suppléant (Saint-romain-au-Mont-d'Or), remplace A.BLANC, titulaire
M.MOLIMAR, suppléant (Sainte Foy les Lyon) remplace M. GERIN, titulaire

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

B. CHRETIN (Neuville sur Saône) donne pouvoir à M. RODRIGUEZ

Excusés, absents

S.PROUVEUR et R.MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), M.MASSON (Brignais), J.P GUYONNET et R. KINDLE (Cailloux sur Fontaines), J.C.DAGAND (Caluire-et-Cuire), D.J DELABRE et A.RICHARD (Champagne au Mont d'Or), R. DEGUELDRE et M. NAVISE (Chaponost), A. ROUX (Charbonnières-les-Bains), E. FRISO et P.MONGOIN (Charly), J.L.SIMON (Communay), C.VALLY et G.DARDET (Couzon-au-Mont-d'Or), A.GALLIANO (Craponne), J. MALLAVAL (Curis-au-Mont-d'Or), C.PONSOT et J.F.FARGIER (Dardilly), J.M. PIPON (Décines-Charpieu), L. STERNBERG (Écully), M. GUILLOUX et C.CHAMPALLE (Feyzin), M. GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), R. BORDAIRON et G.BERTIN-MOUROT (Fontaines-Sur-Saône), G.BESSON (Francheville), J-P.FOUGERE (Genay), G. VERZIER et R.BALME (Grigny), J.FAVIER (Millery), D.BERGON (La Mulatière), B. CHRETIN (Neuville sur Saône), G.MOREL et C.JABOULAY (Oullins), A.TSACRIOS et J.DIANA (Pierre-Bénite), Y. DURIEUX (Rillieux La Pape), E.VERGIAT (Rochetaillée sur Saône), P.ARNOUD (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), J. POZZI et I.VILLAROYA (Saint-Fons), E. FILLOT (Saint-Genis-Laval), Y. LEDON (Saint Genis Les Ollières), Y. LAROYE (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), W. PLAZZI (Saint-Priest), A.BLANC (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), M. GERIN (Sainte-Foy-Les-Lyon), M.MOIROUD (Sathonay-Village), M. BRUNETEAU (Tassin La Demi Lune), M.PERRIN et M.VADON (Ternay), G. CASTALDI et A.TOULERON (Vaulx-en-Velin), E.BAFOUNTA (Vénissieux), H. MOLLONCH et N.DUPRE (Villeurbanne), E.MESNIER et S. MICHAUT (Vourles).

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activités du Président ;
- Adoption du bulletin n° 127 du 21 mars 2007 ;
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2006 dressé par Monsieur le Receveur ;
- Compte administratif 2006 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement 2006 ;
- Budget supplémentaire 2007 ;
- Création d'un budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp ;
- Prise en charge partielle des titres de transport des déplacements domicile – travail des agents du SIGERLy ;
- Adhésion à Rhône-Alpes Energie Environnement ;
- Questions diverses.

Monsieur Pierre ABADIE ouvre la séance du comité à 18h35

Mes chers Collègues, nous allons commencer en demandant à M. PILLONEL de présenter en quelques mots sa commune.



Monsieur PILLONEL – Maire de POLEYMIEUX AU MONT D OR

M. PILLONEL.- Merci d'être venus. Lorsque j'ai proposé à mon ami, M. Abadie, de venir ici, il était ravi car il adore Poleymieux au Mont d'Or.

M. ABADIE, Président.- C'est vrai. Le premier Bureau du Syndicat s'est tenu à Poleymieux au Mont d'Or.

M. PILLONEL.- Je suis très heureux que vous ayez pu vous déplacer ici et je suis fier de vous accueillir.

Notre village compte 1 100 habitants. Autant dire que le gaz ⁽¹⁾, on s'en est passé et on s'en passera encore un moment. Ce qui paraît illégitime, c'est que l'on parle de solidarité en n'importe quoi, mais que de moins en moins on l'applique ; le Conseil général veut payer le moins possible.

Et lorsque je vous parle d'une commune pauvre, ce n'est pas pour me plaindre, mais parce que c'est vrai. Nous n'avons pas d'industrie, nous n'avons que de l'agriculture, et même si nos habitants sont parfois munis, cela ne veut pas dire que la commune est riche. C'est le message que je fais passer.

Sur la commune, il y a un intérêt, on s'entend bien d'ailleurs, c'est la base aérienne qui se trouve à 90 % sur Poleymieux au Mont d'Or. Lorsque la conscription a été annulée, Poleymieux au Mont d'Or a perdu 30 % de sa DGF. Nous avons remonté la pente en augmentant les impôts, encore acceptables, mais quand cela arrive d'une année sur l'autre, ce n'est pas agréable du tout.

C'est pour cela que nous essayons de travailler au maximum avec le SIGERLy pour l'éclairage et on fiscalise. Nous travaillons beaucoup avec la Communauté urbaine. J'ai peut-être la chance d'en être le vice-président, cela permet parfois des choses et j'essaie de servir toutes les communes du mieux possible. Ce que fait d'ailleurs mon collègue dans son domaine.

Nous n'avons que deux commerces, qui sont communaux. Nous avions envie de les revivifier. C'est effectivement assez étonnant, la boulangerie, la halle et le restaurant ici sont des bâtiments communaux. Le four à pain, qui est également municipal, se trouve sous la mairie, et il fait du très bon pain.

Je ne vais pas parler plus longtemps. Je vous remercie encore. Place aux travaux sérieux. (Applaudissements).

⁽¹⁾ *note* : une intervention de Gaz De France distribution sur la sécurité vient d'avoir lieu à Poleymieux et la commune n'est pas alimenté en gaz.

M. ABADIE, Président.- Merci.

Le secrétaire de séance sera M. Pillonel, Je vous informe que le prochain comité se tiendra à Brignais le 26 septembre.

Le prochain comité se tiendra à Brignais le 26 septembre.

Monsieur ABADIE, Président

Nous avons quelques personnes excusées :

Monsieur Serge PROUVEUR (ALBIGNY SUR SAONE) ; Robert MONTERNOT (ALBIGNY SUR SAONE) ; Monsieur Marcel MASSON (BRIGNAIS) ; Monsieur Raymond KINDLE (CAILLOUX SUR SAONE) ; Monsieur Etienne FRISO (CHARLY) ; Monsieur Roger DEGUELDRE (CHAPONOST) ; Monsieur Michel NAVISE (CHAPONOST) ; Monsieur Jacques MALLAVAL (CURIS AU MONT D OR) ; Monsieur Jean François FARGIER (DARDILLY) ; Monsieur Jean Marc PIPON (DECINES) ; Monsieur Gérard VERZIER (GRIGNY) ; Monsieur René BALME (GRIGNY) ; Monsieur Willy PLAZZI (SAINT PRIEST) ;

Compte rendu d'activités du Président

- Le bureau restreint s'est réuni le 27 mars, les 3, 17 et 24 avril, les 15 et 22 mai, les 5 et 19 juin 2007;
- Rencontre le 20 mars 2007 avec France Télécom ;
- Ouverture des plis du marché à bon de commande le 26 mars 2007 ;
- Rendez-vous avec Fleurieu sur Saône le 28 mars 2007 pour mise au point de la compétence Eclairage Public ;
- OLAC le 3 avril 2007 : rencontre avec les ingénieurs territoriaux du Grand Lyon ;
- Présentation de la Chaufferie bois à Sathonay Camp le 5 avril 2007 ;
- Rencontre le 11 avril 2007 avec le bureau d'étude SAFEGE ;
- Entretien téléphonique avec un journaliste du « journal du Parlement » pour un article sur le syndicat le 11 avril 2007;
- Rencontre le 17 avril 2007 avec Gaz de France pour la préparation du compte rendu d'activité ;
- Rencontre le 23 avril 2007 avec le syndicat de l'énergie de l'Isère ;
- Rencontre le 24 avril 2007 avec un concepteur lumière JEOL ;
- Réunion le 24 avril 2007 avec France Télécom ;
- Réunion avec Mme ANSEL Geneviève, cabinet du Président du GRAND LYON, le 24 avril 2007 ;
- Réunion le 11 mai 2007 avec RHONALPENERGIE sur le rôle des syndicats ;
- Rencontre le 22 mai 2007 avec le cabinet GIRUS ;
- Rencontre le 24 mai 2007 avec Mr QUEYRANNE Président du Conseil Régional ;
- Rencontre avec le Groupe INEO SUEZ le 25 mai 2007 ;
- Réunion le 25 mai 2007 avec Mme Claire WANTZ du GRAND LYON ;
- Journée TECHNOLAC le mardi 29 mai 2007 visite du site à CHAMBERY ;
- Rencontre le lundi 4 juin 2007 avec Mr COLLOMB Président du GRAND LYON ;
- Rencontre avec l'OPAC de l'Ain le 5 juin 2007 pour le projet de chaufferie bois à Sathonay Camp ;
- Visite de bâtiments H.Q.E le 11 juin 2007 avec Yves CORON et Sophie AUZOU ;
- Salon Lumiville le 12 juin 2007 ;
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mars et le 5 avril 2007 et a retenu les entreprises suivantes :

Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot A	FORCLUM
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot B	CITEOS
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot C	FORCLUM
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot D	FORCLUM
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot E	Groupement FORCLUM / SERPOLLET
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot F	INEO
Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy lot G	SPIE / SERP

- La commission d'appel d'offres s'est réunie les 18 et 20 juin 2007 (résultats en attente)

- Les marchés passés selon la procédure adaptée ont été attribués aux entreprises suivantes :

BRON	Diagnostic Eclairage Public+ plan d'aménagement	4 juin 2007	OMNILUM
CURIS	Diagnostic Eclairage Public+ plan d'aménagement	4 juin 2007	OMNILUM
FEYZIN	Diagnostic Eclairage Public+ plan d'aménagement	4 juin 2007	OMNILUM
ALBIGNY SUR SAONE (complémentaire)	Travaux rue G. Péri	27 avril 2007	SCREG
CHAMPAGNE AU MONT D'OR (complémentaire)	Travaux Avenue. Lanessan	25 mai 2007	SCREG

- Information du Comité sur les délégations données au Bureau (application de l'article L. 5211-10 du CGCT) : délibérations du Bureau :

B-2007-04-10/01	10/04/2007	Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de CRAPONNE – projet de dissimulation de réseaux rue Centrale à CRAPONNE
B-2007-04-10/02	10/04/2007	Marché de travaux à bons de commande entretien, dépannage, rénovation et travaux d'éclairage public sur le territoire du SIGERLy
B-2007-06-05/ 01	05/06/2007	Audits énergétiques globaux – ST PRIEST et CALUIRE et CUIRE

- Mouvement du personnel du 1^{er} janvier au 30 juin 2007 :

ARRIVEES : Service Administration Générale

Marjorie BLACHIER au 16/01/2007 (contractuelle Assemblées / Comptabilité)
 Marc FLAMMARION au 23/03/2007 (contractuel Marchés Publics)
 Bernadette MOREL au 01/06/2007 (Rédacteur principal Finances / Marchés Publics)

Service Energie

Adrien THOLLET AU 15/02/2007 (contractuel technicien)
 Olivier ENJOLRAS au 19/02/2007 (contractuel technicien)
 Marion GRANDJANNY au 01/03/2007 (Adjoint technique 2^{ème} classe)

Service Technique

FRAISSE Eddie au 01/04/2007 (Adjoint technique 2^{ème} classe / Surveillant de travaux)
 GRAIL Philippe au 01/04/2007 (contractuel / Surveillant de travaux)
 Laëtitia FEDEROWICZ au 23/04/2007 (Adjoint administratif 2^{ème} classe)
 BAS Patrice au 01/05/2007 (Contrôleur de travaux / Surveillant de travaux)
 Malory MIRAMONT au 09/05/2007 (Adjoint administratif 2^{ème} classe)

DEPARTS : Service Administration Générale
Philippe MANSOT au 13/04/2007 (Marchés Publics)

ADOPTION DU BULLETIN N°127 DU 21 MARS 2007

M. ABADIE, Président.- Nous n'avons pas eu d'observations concernant le bulletin n°127.
Je vous propose de l'adopter.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

M. ABADIE, Président.- Nous remercions notre Receveur qui nous fait l'amitié d'être parmi nous, et je donne la parole à notre Vice-président chargé des finances.

M. PERRET.- (Lecture du rapport du compte de gestion).

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2006 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapprochement, entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur, permet de constater l'identité de résultats.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris les rattachements au 31 décembre 2006 et sans application de la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur le vice-président propose au Comité de se prononcer sur le compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur le compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur.

Je propose au Comité de se prononcer sur le compte de gestion 2006 de Monsieur le Receveur.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

(C – 2007 - 06 – 20 / 01)

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Présentation générale

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, il n'existe pas de fonction spécifique, et l'ensemble des opérations est regroupé :

- Sous Fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales
- Sous fonction 01 - opérations non ventilables.
- Sous fonction 020 - administration générale de la collectivité.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

➤ Les premières pages (2 à 9) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :

Les ratios (p. 2),

De la page 4 à la page 9 intitulées « Présentation générale du budget », sont présentés :

Une double page intitulée « Vue d'ensemble » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),

Une double page intitulée « Section de fonctionnement - chapitres » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),

Une double page intitulée « Balance générale du budget » (p.8 et 9).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 23 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, tableau A14 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».

➤ La vue d'ensemble de la section de fonctionnement (p. 10) suivie du détail par article des dépenses et des recettes de fonctionnement.

➤ Les vues d'ensemble de la section d'investissement (p. 14) suivies du détail par article

➤ La présentation croisée par fonction (p. 19 à 21)

➤ Les annexes : état de la dette, état des immobilisations, état des acquisitions et cessions immobilières, état du personnel, (p. 22 à 42)

Arrêté des comptes

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses –	6 254 791.30 €
Total des opérations réelles :	6 219 720.92 €
Total des opérations d'ordre :	35 070.38 €
Restes à réaliser :	172 630.72 €
Chapitre 011 - charges à caractère général	1 586 945.59 €
Restes à réaliser	147 630.72 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	678 347.57 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 945 056.10 €
Restes à réaliser	25 000.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 009 273.23 €

Chapitre 67 - Charges financières	98.43 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements des immobilisations	35 070.38 €
Section de Fonctionnement – Recettes –	6 917 250.72 €
Total des opérations réelles :	6 908 298.22 €
Total des opérations d'ordre :	8 952.50 €
Restes à réaliser :	588 915.37 €
Chapitre 70 – produits des services (restes à réaliser)	26 868.00 €
Chapitre 74 – dotations et participations	5 363 878.90 €
Restes à réaliser subventions Région ADEME	101 571.37 €
:	
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	1 440 408.42 €
Restes à réaliser	430 000.00 €
Chapitre 76 – Revenus des valeurs mobilières de placement	13 705.56 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	82 161.49 €
opérations réelles :	82 161.49 €
opérations d'ordre :	8 857.57 €
Restes à réaliser :	30 476.00 €
On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2006 de	662 459.42 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2005 de	5 392 779.14 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	6 055 238.56 €

Compte tenu des restes à réaliser, 172 630.72 € en dépenses et 588 915.37 € en recettes le résultat global s'élève 6 471 523.21 €.



M. ABADIE, Président.- On récapitule l'ensemble des sections et autres. J'ai demandé, pour que ce soit moins rébarbatif, à la fin que l'on vous présente des tableaux, qui sont plus agréables à lire. Notamment, j'ai souhaité faire des comparatifs avec le compte administratif des années antérieures, afin de nous permettre de voir l'évolution du syndicat et de pouvoir comparer.

Un compte administratif est une photographie à un instant donné de l'activité du syndicat, mais il est intéressant de voir son évolution.

Par conséquent, il était intéressant de faire une projection de ce qui s'est passé au cours de tout le mandat.

M. PERRET.- (Suite de la lecture du compte administratif : section investissement).



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses –	12 883 801.40 €
Total des opérations réelles :	10 448 519.15 €
Total des opérations d'ordre :	2 435 282.25 €
Restes à réaliser :	6 766 602.43 €

Dépenses d'équipement –	
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : Licences logiciels	25 827.10 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles matériel de bureau-mobilier-véhicules	101 441.85 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	7 834 834.16 €
Dépenses financières	
Chapitre 16 – emprunts et dettes	2 486 416.04 €
Dépenses d'ordre :	2 425 922.25 €
Chapitre 040 – différence sur réalisation	9 360.00 €
Section d'Investissement – Recettes –	12 585 968.25 €
Dont Affectation N-1	2 587 096.47 €
Total des opérations réelles :	7 537 879.15 €
Total des opérations d'ordre :	2 460 992.63 €
Restes à réaliser :	11 304 957.55 €
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA)	140 399.60 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	127 166.56 €
Chapitre 16 - emprunts	6 123 000.00 €
Opérations d'ordre	2 425 922.25 €
Chapitre 23- immobilisations en cours	80 177.72 €
Chapitre 27 - autres immobilisations financières (opération d'ordre)	1 067 135.27 €
Chapitre 28 – amortissements des immobilisations (opération d'ordre)	35 070.38 €
La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	- 297 833.15 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	- 4 397 350.20 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 4 695 183.35 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 6 766 602.43 € en dépenses et de 11 304 957.55 € en recettes (solde positif de 4 538 355.12 €).

Le résultat global s'élève donc à - 156 828.23 €.



M. PERRET.- Nous passons aux tableaux.

Évolution des dépenses de fonctionnement 2005-2006 : vous avez les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante et les charges financières entre 2005 et 2006, pour bien mesurer l'écart.

Évolution des redevances de concession 2005-2006 : nos recettes sont essentiellement des redevances de concession. Vous avez R1 gaz, R1 électricité et R2 électricité et l'article 8, qui est la subvention donnée par EDF concernant la dissimulation.

M. ABADIE, Président.- Un petit commentaire : on constate l'évolution par rapport aux travaux que nous avons réalisés les années antérieures. La R1 gaz et électricité, c'est du fonctionnement, elle se maintient. Mais la R2, vous pouvez constater que grâce aux efforts d'enfouissement que nous avons réalisés, il y a une évolution très forte puisqu'elle est passée de 464 477 €uros à 895 182 €uros. Elle a plus que doublé aujourd'hui, et nous savons que dans les années à venir elle atteindra 1,2 million d'€uros environ.

Je rappelle le principe adopté : le fait d'enclencher des travaux d'enfouissement permet deux ans après d'engranger des recettes, qui permettent aussi d'aider. C'était intéressant à vous montrer.

L'article 8 : vous constatez une baisse, qui s'explique. Nous avons 480 000 €uros en 2005 et 380 000 €uros en 2006. Pourquoi une somme supérieure en 2005 ? C'était la négociation lors de

la signature du contrat de concession, qui normalement est de 380 000 €uros. Comme nous avons été pénalisés les années antérieures parce que nous n'avons pas eu de redevance, nous n'avons pas fait de travaux et EDF avait accepté de nous donner 100 000 €uros de plus.

Cette année nous aurons la renégociation de ce montant. Je rappelle que ce sont des montants fixés pour trois ans. Nous envisageons de partir sur la base de 500 000 €uros. Je ne sais pas si nous les obtiendrons mais nous allons nous battre pour cela.

Voilà pour l'évolution des redevances.

M. PERRET.- Évolution des travaux de dissimulation et d'éclairage public 2005-2006 : tout confondu, la progression est considérable. Les reports représentent le reste à réaliser : des travaux en cours mais non mandatés.

M. ABADIE, Président.- À l'époque, nous avons été submergés de travaux, nous n'avons pas assez de personnel et nous avons pris du retard auprès des communes.

Nous l'avons maintenant rattrapé. Je rappelle que ce sont les chiffres 2006 et que nous sommes en 2007.

M. CORON.- Il y a beaucoup de reports, mais ce sont des reports de travaux non des reports de dossiers engagés. Les dossiers engagés sont le reflet du travail. Lorsqu'il y a un report, c'est qu'il y a des problèmes de coordination de travaux ou autres. Mais les dossiers sont dans les tuyaux et continuent à avancer.

Lorsqu'on passe de 2005 à 2006, effectivement il y a des reports financiers, car on paye des avances au fur et à mesure des travaux, et on ne paye totalement qu'une fois le travail terminé. En 2005, on n'a pas mis les reports mais nous en avons également.

M. ABADIE, Président.- Donc nous sommes passés de 8 millions d'€uros à 14 millions d'€uros.

M. PERRET.- Ensuite, Évolution du personnel pour la période de 2003 à 2007

M. ABADIE, Président.- On a vu les dépenses et recettes sur deux années consécutives. Là, on reprend pour faire un bilan complet du mandat. L'année 2007 n'est pas comptée mais cela vous donne déjà une image de l'évolution du syndicat. Vous le verrez au niveau du personnel, au niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

M. PERRET.- Concernant le personnel, en 2003 nous étions 5 personnes environ et aujourd'hui nous sommes 34. C'est lié au tableau précédent concernant les travaux.

M. CORON.- Une petite précision sur le personnel : vous avez marqué 34 pour 2007, mais aujourd'hui nous ne sommes que 29. C'est une projection à la fin de l'année pour répondre, entre autres, au transfert de compétence éclairage public que nous avons eu en début d'année et que nous sommes en train d'assimiler petit à petit. Nous n'embauchons pas des personnes qui deviennent opérationnelles du jour au lendemain, il y a une montée en puissance. La prévision est de 34 personnes à la fin de l'année.

M. PERRET.- Évolution des dépenses de fonctionnement : vous avez les charges à caractère général, les charges de personnel, etc. C'est l'évolution du budget de fonctionnement.

M. PILLONEL.- Les autres charges de gestion courante baissent d'une façon étonnante.

M. ABADIE, Président.- Nous faisons attention, nous sommes très vigilants.

M. CORON.- Il y a un certain nombre d'explications. Dans les autres charges de gestion courante, on a des sommes dues au SYDER. Je vous rappelle que lorsque nous nous sommes séparés du SYDER nous avons repris des travaux aux communes, pour lesquelles le SYDER avait engagé des emprunts qu'il nous répercute. Et en 2005, à un moment on n'a pas pu payer le SYDER, la charge de gestion courante 2005 (colonne jaune) est donc moins élevée. Cela apparaît comme « une coquille » mais cela s'explique. La charge financière, ce sont tous les aspects intérêts et choses comme cela.

M. ABADIE, Président.- Nous avons des emprunts qui se sont terminés, donc nous avons un potentiel qui nous permettra d'emprunter.

M. PERRET.- Je suppose qu'ils baisseront de plus en plus.

M. ABADIE, Président.- Aujourd'hui il y a une progression, donc d'autres emprunts arrivent aussi.

M. CORON.- Par rapport au SYDER, nous avons une dette qui s'éteint.

M. ABADIE, Président.- Je vais rebondir puisque nous parlons du SYDER. Le SYDER nous avait demandé de payer par anticipation, en disant : « On a besoin d'argent, on est obligé d'emprunter, donc il faudrait nous rembourser par anticipation ». J'ai rappelé que nous avons les mêmes règles, que si eux empruntaient, nous aussi. Et qu'au moment où nous avons fait le calcul du remboursement, c'était sur cette base-là, et qu'il devait y avoir égalité de traitement. Il n'y avait pas de raison que les communes du SYDER payent par un dixième, et que nous, nous payions par anticipation. Pour moi, il y a égalité de traitement de toutes les communes, donc j'ai demandé de respecter le même remboursement. Ils ne nous ont pas répondu. Je continuerai à appliquer la même règle.

M. PERRET.- Évolution des redevances de concession : en 2003 nous étions à 1,423 million d'€uros et la prévision pour 2007 est de 2,020 millions d'€uros.

Évolution des dépenses d'investissement : c'est très parlant. En 2003, il n'y avait pratiquement rien ou très peu de chose (151 919 €uros), et aujourd'hui on est à 21,689 millions d'€uros. Voilà.

M. ABADIE, Président.- Je vous rappelle les premiers chiffres de début du mandat, nous avons dit que nous partirions sur la base de 11 millions d'€uros sur 3 ans, en seuls travaux d'enfouissement. Là, d'autres choses viennent se greffer : l'éclairage public, etc. Vous voyez la progression importante qu'a prise le syndicat et les efforts que nous faisons vis-à-vis des communes.

Voilà ce que j'avais souhaité vous présenter. Je pense plus parlant d'avoir ces graphiques et ces évolutions.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Deux questions. Sur les charges de gestion courante, nous avons eu des explications, mais j'aurais aimé que l'on aille un peu plus dans le détail, notamment sur les intérêts d'emprunt et sur la ventilation aux organismes de recoupement. L'appellation 65 54 est un peu fourre-tout. J'aurais aimé un peu plus d'explications sur ce que cela comportait exactement. Merci des premières explications qui expliquent le différentiel assez impressionnant entre 2005 et 2006. Mais on pourrait aller un peu plus loin, ce qui permettrait d'avoir une meilleure gouvernance et une transparence. Vous savez à quel point j'y suis sensible.

M. ABADIE, Président.- Je pense que nous n'aurons pas le détail mais nous essayerons de vous répondre.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Vous l'enverrez.

M. ABADIE, Président.- Par rapport aux salaires et au personnel, on vous a montré comment a eu lieu l'évolution. J'ai répondu à votre attente. Et il y avait aussi une erreur sur un compte : 80 000 €uros au lieu de 8 000 €uros. Cela a été retraduit dans le budget supplémentaire. Dans un compte administratif, il y a énormément de chiffres. C'est un peu rébarbatif. Il y a ceux qui, de par leur métier, sont plus passionnés de chiffres, et je comprends l'attente. Et il y a ceux qui souhaitent les chiffres généraux. Nous essayerons d'être chaque fois plus clairs et de vous donner plus de détails.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Je vous en remercie. Les chiffres permettent d'avoir une perspective d'évolution. Autre explication : sur les intérêts d'emprunt, il serait astucieux de les rappeler.

M. ABADIE, Président.- J'avais souhaité que l'on présente, mais nous avons été pris par le temps : le capital restant, les intérêts, etc. Tout à l'heure, j'ai donné un peu d'explications mais je ne suis pas entré dans le détail.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Merci d'avance.

M. ABADIE, Président.- Je me retire.
(Sortie du Président).

M. PERRET.- Monsieur le Président étant sorti, je vais mettre le compte administratif aux voix.
Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité (C-2007-06-20/02)

(Retour du Président).

M. PERRET.- Monsieur le Président, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

M. ABADIE, Président.- Je vous en remercie.

(Applaudissements).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2006

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Après avoir examiné le compte administratif 2006, le comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le Vice-président propose donc au comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	662 459.42 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	5 392 779.14 €
C Résultat à affecter= A+B (hors restes à réaliser)	6 055 238.56 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)	- 4 695 183.35 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (excédent de financement)	4 538 355.12 €
F Besoin de financement (=D+E)	-156 828.23 €
AFFECTATION = C (=G+H)	6 055 238.56 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (=couverture du besoin de financement F)	156 828.23 €
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	5 898 410.33 €

Après constatation de ces résultats, Monsieur le Vice-président propose au comité:

- De reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 4 695 183.35 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 156 828.23 €
 - En report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 898 410.33 €

Adopté à l'unanimité (C – 2007 - 06 – 20 / 03)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2006 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement permettra ainsi de financer une part des investissements sans avoir de recours supplémentaire à l'emprunt.

En investissement, les principales opérations suivantes sont prévues :

Article 21318 : Achat de locaux	700 000.00 €
Article 2181 : Installations de panneaux photovoltaïques	110 000.00 €
Article 2315 : Réseau de chaleur à Sathonay-Camp	275 000.00 €
Article 2315 : Travaux de dissimulation et Eclairage Public	6 822 194.98 €

Le budget supplémentaire 2007 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 700.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	- 72 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 392 694.98 €

Soit un total de	6 330 394.98 €
Restes à réaliser 2006	172 630.72 €

Soit un total général de	6 503 025.70 €
---------------------------------	-----------------------

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	15 700.00 €
---------------------------------------	-------------

Soit un total de	15 700.00 €
Restes à réaliser 2006	588 915.37 €
Résultat 2006	5 898 410.33 €

Soit un total général de	6 503 025.70 €
---------------------------------	-----------------------

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	829 500.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 772 194.98 €
Chapitre 041 – créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 45 – co-maîtrise d'ouvrage Craponne	97 200.00 €

Soit un total de	8 748 894.98 €
Restes à réaliser 2006	6 766 602.43 €
Résultat 2006	4 695 183.35 €

Soit un total général de	20 210 680.76 €
---------------------------------	------------------------

Recettes d'investissement

Chapitre 23 - Immobilisations en cours (déplacements d'ouvrages)	9 000.00 €
Chapitre 27 – Créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 024 – Produit des cessions	190 000.00 €
Chapitre 041 – créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 45 – co-maîtrise d'ouvrage Craponne	97 200.00 €

021 - Virement de la section de fonctionnement	6 392 694.98 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	156 828.23 €

Soit un total de	8 905 723.21 €
Restes à réaliser 2006	11 304 957.55 €

Soit un total général de	20 210 680.76 €
---------------------------------	------------------------

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2006 et de l'affectation en réserves au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006.

M. ABADIE, Président.- Rappelons les montants :

Solde fonctionnement :	5 898 410,33 €
Solde investissement :	4 695 183,35 €
Compte 1068 :	156 828,23 €

<u>Les restes à réaliser en annexe :</u>	
En dépenses de fonctionnement :	172 630,72 €
En recettes de fonctionnement :	588 915,37 €
En dépenses d'investissement :	6 766 602,43 €
En recettes de d'investissement :	11 304 957,55 €.

M. PERRET.- Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

(C – 2007 - 06 – 20 / 04)

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR – SATHONAY CAMP
--

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

M. ABADIE, Président.- Sur ce dossier, vous comprendrez que mon collègue et moi-même ne participions pas au vote puisque cela concerne ma commune.

M. PERRET.- (Lecture du rapport).
Vu le CGCT, et notamment son article L.2224-2 ;

Considérant que conformément à l'article 4-2 de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2007, le SIGERLy peut exercer la compétence « production et distribution publique de chaleur ».

La ville de Sathonay-Camp a transféré sa compétence « production et distribution publique de chaleur ».

Une opération d'aménagement urbain est prévue sur la commune à partir de 2009.

Après examen de l'opportunité et de la faisabilité d'un projet de chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur, il a été décidé que le SIGERLy serait le maître d'ouvrage de cette opération, comme le lui permettent les statuts.

Cependant dans un premier temps, il a semblé opportun de réaliser par anticipation le raccordement de certains bâtiments existants (ceux qui auraient été raccordés en 2009-2010) à une chaufferie existante, en procédant au remplacement d'une seule chaudière par une chaudière plus puissante capable d'alimenter les bâtiments concernés.

L'installation ainsi créée pourra fonctionner environ 3 ans, puis céder sa place au futur réseau de chaleur principal (la chaufferie deviendra une sous-station). Par ailleurs, il sera possible d'intégrer cette installation dans le cadre de la procédure à venir pour le réseau de chaleur principal, à savoir une délégation de service public. L'installation devrait en effet être mise en concession.

Cette activité de distribution de chaleur, soumise à TVA, et susceptible d'être gérée par une entreprise privée, est considérée comme industrielle et commerciale selon l'article L 2221-1 du CGCT. En conséquence, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Dans l'immédiat ce SPIC sera exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service feront l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy.

Monsieur le vice-président propose au comité de créer un budget annexe « réseau de chaleur Sathonay Camp » soumis à l'instruction M4 et assujetti à la T.V.A. à compter de l'exercice 2007.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide pour 58 des membres présents ayant voie délibérative et 2 abstentions, de créer un budget annexe « réseau de chaleur Sathonay Camp » soumis à l'instruction M4 et assujetti à la T.V.A. à compter de l'exercice 2007.

M. ABADIE, Président.- Nous aurons certainement la création d'un autre budget annexe lorsque nous ferons du photovoltaïque. Nous serons confrontés aux mêmes problématiques puisque nous allons vendre du courant. Nous aurons l'occasion d'en reparler en temps voulu.

M. PERRET.- D'un point de vue environnemental, c'est très bien qu'un certain nombre de réseaux de chaleur se mettent en place. C'est aussi l'un des moyens d'éviter le réchauffement de la planète et d'améliorer l'environnement. Au niveau du Comité du SIGERLy et de l'ensemble des communes que nous représentons, il nous faut faire un travail de sensibilisation chaque fois que cela est possible. D'ailleurs, à Poleymieux au Mont d'Or, il y avait un projet de chaudière bois ?

M. PILLONEL.- Oui.

M. PERRET.- Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le budget annexe réseau de chaleur Sathonay-Camp est soumis au vote, les deux délégués de Sathonay-Camp ne participent pas au vote.

Je voulais remercier l'ensemble des services pour le travail fourni, ainsi que M. le Receveur. Un travail considérable est fait depuis plusieurs années. Boucler un compte administratif demande énormément de travail, de disponibilité. Les agents qui travaillent sur ces sujets y ont passé beaucoup de temps, et je vous prie de croire que ce n'est pas toujours très plaisant, car très compliqué.

Seul le résultat compte, et le résultat est tout à fait probant.

Merci. Et je crois que l'on peut applaudir les agents qui ont travaillé sur le sujet.
(Applaudissements).

*Adopté par 58 des membres présents ayant voie libérative - 2 abstentions
(C – 2007 - 06 – 20 / 05)*

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TITRES DE TRANSPORT DES DEPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL DES AGENTS DU SIGERLY
--

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

M. ABADIE, Président.- Puisque vous avez parlé des agents du SIGERLy, nous avons souhaité vous présenter un dossier concernant la prise en charge partielle des titres de transport pour les déplacements domicile-travail.
(Lecture de la délibération).

Monsieur le Président rappelle au Comité que de nombreuses collectivités (Ville de Lyon, conseil Général du Rhône...) prennent en charge, dans le cadre d'un plan de déplacement administration (PDA) dans le but de limiter l'usage de véhicule personnel, une partie des titres d'abonnements aux transports publics, de leurs agents pour les trajets domicile – travail.

Désormais, le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 prévoit expressément dans un nouvel article 15-1, créé par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, que « La prise en charge des trajets effectués par l'agent entre son domicile et son lieu de travail s'effectue dans les conditions fixées par la loi n°82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains ».

Cette mesure constitue une innovation non négligeable, qui est donc directement inspirée du secteur privé puisque les salariés d'Ile de France dépendant des transports parisiens bénéficient de mesure similaire.

Aussi, selon l'article 2 de la loi n°82-684 du 4 août 1982, en dehors de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens, toute personne physique ou morale, publique ou privée, employant un ou plusieurs salariés, peut prendre en charge tout ou partie du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements au moyen des transports publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail.

La loi ne donne pas d'indication quant à la mise en œuvre de ce dispositif et par ailleurs, aucun décret d'application n'est envisagé. Il revient donc à l'organe délibérant de déterminer les conditions de cette indemnisation.

Pour cela et en vertu de la parité entre les fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière), il est possible de se référer au décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 fixant l'indemnisation des déplacements domicile-travail des fonctionnaires d'Etat.

Ce décret stipule :

- la prise en charge partielle du coût du titre de transport entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, les catégories de titres admis à cette prise en charge, les cas où les règles ne sont pas applicables (agent bénéficiant d'un véhicule de fonction par exemple).
- que cette prise en charge se fait sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transports,
- que la part restant à la charge de l'agent est égale à 50 % du coût du titre sans que la participation de l'administration employeur ne dépasse un montant par agent fixé par l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006, à savoir 51.75 € par mois (susceptible de variations selon la réglementation en vigueur),
- le versement de cette participation est mensuel sur présentation des titres ou justificatifs.

A titre indicatif,

Abonnement mensuel souscrit à l'année Mois d'août offert Nombre de voyages illimités (CITY Pass) 44 €	Abonnement mensuel renouvelable chaque mois Nombre de voyages illimités (Pass PARTOUT) 47 €
--	--

Une convention avec l'entreprise de transports de la région lyonnaise sera établie afin de déterminer le reversement de la prise en charge directement auprès de leurs services, ainsi que le versement du solde par les personnes bénéficiaires.

Monsieur le Président propose au Comité :

- de se prononcer sur la prise en charge de 50% du coût des titres de transports (dans la limite d'un plafond actuel de 51.75 €),
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

(C – 2007 - 06 – 20 / 06)

ADHESION A RHONALPENERGIE ENVIRONNEMENT

M. ABADIE, Président.- En début de séance, dans le compte rendu des activités, je vous avais dit que nous avons rencontré RhôneAlpEnergie. Nous nous sommes rendu compte que nous étions le syndicat qui n'était pas encore adhérent de RhôneAlpEnergie, qui regroupe au niveau régional de nombreuses collectivités.

Suite à notre rencontre, avec la précision sur le rôle de RhôneAlpEnergie Environnement, il s'est avéré très intéressant d'être parmi eux, notamment sur la politique énergétique qui doit être menée au niveau national.

Cela a été conforté par notre rencontre avec le Président de Région, puisque je rappelle que RhôneAlpEnergie est financée à plus de 80 % par la Région. Après discussion avec M. Queyranne, nous avons vu tout l'intérêt de travailler avec RhôneAlpEnergie qui pourrait être un fédérateur de l'ensemble de la région sur les domaines de l'énergie. Il nous semblait intéressant d'adhérer. C'est ce que nous vous proposons, sachant que la cotisation s'élève à 2 651 €.

M. PILLONEL.- Ce n'est pas seulement énergie.

M. ABADIE, Président.- Oui, énergie et environnement.

Des questions particulières ?

Je pense que c'est une très bonne chose d'adhérer à cette association.

Il est demandé au Comité :

- de décider l'adhésion à l'association RhôneAlpEnergie Environnement,
- de désigner un représentant.

Quelqu'un veut-il être représentant à RhôneAlpEnergie ?

M. CORON.- C'est une association, il faut aller au moins au Conseil d'administration une fois par an, au mois de décembre. C'est là où les budgets sont décidés. Éventuellement, le délégué peut donner sa délégation au personnel. Ce qui est important, c'est qu'il y ait un nom, que le courrier lui soit envoyé, et s'il ne peut pas se déplacer, qu'il pense à répercuter son invitation pour que le syndicat soit bien représenté.

M. PILLONEL.- Il y a une réunion fin juin.

M. CORON.- Il y a des réunions techniques. Nous, services, y allons régulièrement. Mais le rôle de l'élu, c'est plutôt le Conseil d'administration une fois par an pour la validation des comptes.

M. PILLONEL.- Cela fait deux réunions par an.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Je connais particulièrement bien cette structure. Quel retour en attendez-vous ?

M. ABADIE, Président.- D'abord, c'est d'être informé de tout ce qui se passe au niveau de l'énergie et de l'environnement. Quand on parle de maîtrise de l'énergie, il est important de savoir ce qui se passe dans ce domaine.

Ce que nous attendons : je vous l'ai dit tout à l'heure et on l'a vu avec le Président de Région, c'est un rôle fédérateur. Toutes les instances vont se retrouver ensemble pour aborder les mêmes sujets. La dernière fois, nous étions notamment avec le Président du syndicat de la Drôme, pour aborder la politique énergétique. Les éoliennes, c'est un dossier un peu particulier. L'intérêt est d'être tous ensemble et d'aborder les mêmes points en même temps, de voir les convergences ou les non-convergences des différents syndicats et des autres associations qui en font partie.

M. FORMISYN (Charbonnières).- Première suggestion : RhôneAlpEnergie est une structure qui est très bien pour accompagner les communes qui souhaitent s'investir dans l'agenda 21, en particulier. Et je pense qu'à ce titre-là, on pourrait peut-être essayer d'aider les communes, via le SIGERLy, sur ce genre d'opération.

Seconde suggestion : plutôt que de nommer un représentant, je propose d'en nommer deux, de sorte que l'on soit sûr qu'il y en ait au moins un libre.

M. ABADIE, Président.- On peut mettre un titulaire et un suppléant : M. Jean-Philippe CHONE et M. Pascal FORMISYN.

Je vous demande de m'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

La cotisation correspondante sera inscrite au budget 2007, chapitre 011 article 6281.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à la majorité

(C – 2007 - 06 – 20 / 07)

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE, Président :

Avez-vous des questions diverses à aborder ?

Je crois que nous avons terminé notre réunion. Elle était un peu longue, je m'en excuse, mais c'était important.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 19 heures 45).

DELIBERATIONS

C – 2007 - 06 - 20 / 01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2006 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le rapprochement, entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur, permet de constater l'identité de résultats.

1^o) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris les rattachements au 31 décembre 2006 et sans application de la journée complémentaire

2^o) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur le vice-président propose au Comité de se prononcer sur le compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur le compte de Gestion 2006 de Monsieur le Receveur.

Adopté à l'unanimité

C – 2007 - 06 - 20 / 02

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2006

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Présentation générale

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, il n'existe pas de fonction spécifique, et l'ensemble des opérations est regroupé :

- Sous Fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales

- Sous fonction 01 - opérations non ventilables.
- Sous fonction 020 - administration générale de la collectivité.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

➤ Les premières pages (2 à 9) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :

Les ratios (p. 2),

De la page 4 à la page 9 intitulées « Présentation générale du budget », sont présentés :

- Une double page intitulée « Vue d'ensemble » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),
- Une double page intitulée « Section de fonctionnement - chapitres » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),
- Une double page intitulée « Balance générale du budget » (p.8 et 9).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 23 « résultats budgétaires de l'exercice » et page suivante, tableau A14 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal ».

➤ La vue d'ensemble de la section de fonctionnement (p. 10) suivie du détail par article des dépenses et des recettes de fonctionnement.

➤ Les vues d'ensemble de la section d'investissement (p. 14) suivies du détail par article

➤ La présentation croisée par fonction (p. 19 à 21)

➤ Les annexes : état de la dette, état des immobilisations, état des acquisitions et cessions immobilières, état du personnel, (p. 22 à 42)

Arrêté des comptes

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses –	6 254 791.30 €
Total des opérations réelles :	6 219 720.92 €
Total des opérations d'ordre :	35 070.38 €
Restes à réaliser :	172 630.72 €
Chapitre 011 - charges à caractère général	1 586 945.59 €
Restes à réaliser	147 630.72 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	678 347.57 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 945 056.10 €
Restes à réaliser	25 000.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 009 273.23 €
Chapitre 67 - Charges financières	98.43 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements des immobilisations	35 070.38 €

Section de Fonctionnement – Recettes –	6 917 250.72 €
Total des opérations réelles :	6 908 298.22 €
Total des opérations d'ordre :	8 952.50 €
Restes à réaliser :	588 915.37 €
 Chapitre 70 – produits des services (restes à réaliser)	 26 868.00 €
 Chapitre 74 – dotations et participations	 5 363 878.90 €
Restes à réaliser subventions Région ADEME	101 571.37 €
:	
 Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	 1 440 408.42 €
Restes à réaliser	430 000.00 €
 Chapitre 76 – Revenus des valeurs mobilières de placement	 13 705.56 €
 Chapitre 77 - Produits exceptionnels	 82 161.49 €
opérations réelles :	82 161.49 €
opérations d'ordre :	8 857.57 €
Restes à réaliser :	30 476.00 €
 On constate un solde d'exécution de fonctionnement pour 2006 de	662 459.42 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2005 de	5 392 779.14 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	6 055 238.56 €
 Compte tenu des restes à réaliser, 172 630.72 € en dépenses et 588 915.37 € en recettes le résultat global s'élève 6 471 523.21 €.	



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses –	12 883 801.40 €
Total des opérations réelles :	10 448 519.15 €
Total des opérations d'ordre :	2 435 282.25 €
Restes à réaliser :	6 766 602.43 €
 Dépenses d'équipement –	
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : Licences logiciels	25 827.10 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles : matériel de bureau-mobilier- véhicules	101 441.85 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	7 834 834.16 €
 Dépenses financières	
Chapitre 16 – emprunts et dettes	2 486 416.04 €
Dépenses d'ordre :	2 425 922.25 €
 Chapitre 040 – différence sur réalisation	 9 360.00 €
 Section d'Investissement – Recettes –	 12 585 968.25 €

Dont Affectation N-1	2 587 096.47 €
Total des opérations réelles :	7 537 879.15 €
Total des opérations d'ordre :	2 460 992.63 €
Restes à réaliser :	11 304 957.55 €

Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) 140 399.60 €

Chapitre 13 - subventions d'investissement 127 166.56 €

Chapitre 16 - emprunts 6 123 000.00€

Opérations d'ordre 2 425 922.25€

Chapitre 23- immobilisations en cours 80 177.72 €

Chapitre 27 - autres immobilisations financières (opération d'ordre) 1 067 135.27€

Chapitre 28 – amortissements des immobilisations (opération d'ordre) 35 070.38 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	- 297 833.15 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de	- 4 397 350.20 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 4 695 183.35 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de 6 766 602.43 € en dépenses et de 11 304 957.55 € en recettes (solde positif de 4 538 355.12 €).
Le résultat global s'élève donc à - 156 828.23 €.



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2006 et du Compte de Gestion 2006 sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit 156 828.23 €, correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (-4 695 183.35 €) diminué du solde positif des restes à réaliser (4 538 355.12 €).

Monsieur le Vice-président demande à Monsieur le Président de bien vouloir sortir quelques instants.

Monsieur le Vice-président propose au Comité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2006.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte administratif de l'exercice 2006.

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2006

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Après avoir examiné le compte administratif 2006, le comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Monsieur le Vice-président propose donc au comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	662 459.42 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	5 392 779.14 €
C <u>Résultat à affecter= A+B</u> (hors restes à réaliser)	6 055 238.56 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)	- 4 695 183.35 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (excédent de financement)	4 538 355.12 €
F Besoin de financement (=D+E)	-156 828.23 €
AFFECTATION = C (=G+H)	6 055 238.56 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (=couverture du besoin de financement F)	156 828.23 €
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	5 898 410.33 €

Après constatation de ces résultats, Monsieur le Vice-président propose au comité:

- De reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 4 695 183.35 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 156 828.23 €
 - En report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 898 410.33 €

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour 4 695 183.35 €
- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - En réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 156 828.23 €
 - En report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 5 898 410.33 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2006 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement permettra ainsi de financer une part des investissements sans avoir de recours supplémentaire à l'emprunt.

En investissement, les principales opérations suivantes sont prévues :

Article 21318 : Achat de locaux	700 000.00 €
Article 2181 : Installations de panneaux photovoltaïques	110 000.00 €
Article 2315 : Réseau de chaleur à Sathonay-Camp	275 000.00 €
Article 2315 : Travaux de dissimulation et Eclairage Public	6 822 194.98 €

Le budget supplémentaire 2007 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 700.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	- 72 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 392 694.98 €

Soit un total de 6 330 394.98 €
Restes à réaliser 2006 172 630.72 €

Soit un total général de 6 503 025.70 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	15 700.00 €
---------------------------------------	-------------

Soit un total de 15 700.00 €
Restes à réaliser 2006 588 915.37 €
Résultat 2006 5 898 410.33 €

Soit un total général de 6 503 025.70 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	829 500.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 772 194.98 €
Chapitre 041 – créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 45 – co-maîtrise d'ouvrage Craponne	97 200.00 €

Soit un total de 8 748 894.98 €
Restes à réaliser 2006 6 766 602.43 €
Résultat 2006 4 695 183.35 €

Soit un total général de 20 210 680.76 €

Recettes d'investissement

Chapitre 23 - Immobilisations en cours (déplacements d'ouvrages)	9 000.00 €
Chapitre 27 – Créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 024 – Produit des cessions	190 000.00 €
Chapitre 041 – créances sur transfert	1 030 000.00 €
Chapitre 45 – co-maîtrise d'ouvrage Craponne	97 200.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 392 694.98 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	156 828.23 €

Soit un total de 8 905 723.21 €
Restes à réaliser 2006 11 304 957.55 €

Soit un total général de 20 210 680.76 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2006 et de l'affectation en réserves au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006.

Monsieur le Vice-président propose au comité :

- De reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2007, en recettes ligne codifiée 002 : 5 898 410.33 €
- De reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2007 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 4 695 183.35 €
- De prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 156 828.23 €
- De reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe
 - Soit en dépenses de fonctionnement 172 630.72 €
 - Soit en recettes de fonctionnement 588 915.37 €
 - Soit en dépenses d'investissement 6 766 602.43 €
 - Soit en recettes d'investissement 11 304 957.55 €

Monsieur le Vice-président propose, par ailleurs, au comité de se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- De reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2007, en recettes ligne codifiée 002 : 5 898 410.33 €
- De reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2007 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 4 695 183.35 €
- De prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 156 828.23 €
- De reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe
 - Soit en dépenses de fonctionnement 172 630.72 €
 - Soit en recettes de fonctionnement 588 915.37 €
 - Soit en dépenses d'investissement 6 766 602.43 €
 - Soit en recettes d'investissement 11 304 957.55 €

Par ailleurs, le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

C – 2007 - 06 - 20 / 05

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR SATHONAY CAMP
--

Rapporteur : Monsieur Michel PERRET, vice-Président

Vu le CGCT, et notamment son article L.2224-2 ;

Considérant que conformément à l'article 4-2 de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2007, le SIGERLy peut exercer la compétence « production et distribution publique de chaleur ».

La ville de Sathonay-Camp a transféré sa compétence « production et distribution publique de chaleur ».

Une opération d'aménagement urbain est prévue sur la commune à partir de 2009.

Après examen de l'opportunité et de la faisabilité d'un projet de chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur, il a été décidé que le SIGERLy serait le maître d'ouvrage de cette opération, comme le lui permettent les statuts.

Cependant dans un premier temps, il a semblé opportun de réaliser par anticipation le raccordement de certains bâtiments existants (ceux qui auraient été raccordés en 2009-2010) à une chaufferie existante, en procédant au remplacement d'une seule chaudière par une chaudière plus puissante capable d'alimenter les bâtiments concernés.

L'installation ainsi créée pourra fonctionner environ 3 ans, puis céder sa place au futur réseau de chaleur principal (la chaufferie deviendra une sous-station). Par ailleurs, il sera possible d'intégrer cette installation dans le cadre de la procédure à venir pour le réseau de chaleur principal, à savoir une délégation de service public. L'installation devrait en effet être mise en concession.

Cette activité de distribution de chaleur, soumise à TVA, et susceptible d'être gérée par une entreprise privée, est considérée comme industrielle et commerciale selon l'article L 2221-1 du CGCT. En conséquence, il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Dans l'immédiat ce SPIC sera exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service feront l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy.

Monsieur le vice-président propose au comité de créer un budget annexe « réseau de chaleur Sathonay Camp » soumis à l'instruction M4 et assujetti à la T.V.A. à compter de l'exercice 2007.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide pour 58 des membres présents ayant voie délibérative et 2 abstentions, de créer un budget annexe « réseau de chaleur Sathonay Camp » soumis à l'instruction M4 et assujetti à la T.V.A. à compter de l'exercice 2007.

Adopté par 58 des membres présents ayant voie libérative – 2 abstentions

C – 2007 - 06 - 20 / 06

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES TITRES DE TRANSPORT DES DEPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL DES AGENTS DU SIGERLy

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Monsieur le Président rappelle au Comité que de nombreuses collectivités (Ville de Lyon, conseil Général du Rhône...) prennent en charge, dans le cadre d'un plan de déplacement administration (PDA) dans le but de limiter l'usage de véhicule personnel, une partie des titres d'abonnements aux transports publics, de leurs agents pour les trajets domicile – travail.

Désormais, le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 prévoit expressément dans un nouvel article 15-1, créé par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, que « La prise en charge des trajets effectués par l'agent entre son domicile et son lieu de travail s'effectue dans les conditions fixées par la loi n°82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains ».

Cette mesure constitue une innovation non négligeable, qui est donc directement inspirée du secteur privé puisque les salariés d'Ile de France dépendant des transports parisiens bénéficient de mesure similaire.

Aussi, selon l'article 2 de la loi n°82-684 du 4 août 1982, en dehors de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens, toute personne physique ou morale, publique ou privée, employant un ou plusieurs salariés, peut prendre en charge tout ou partie du prix des titres d'abonnements souscrits par les salariés pour leurs déplacements au moyen des transports publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail.

La loi ne donne pas d'indication quant à la mise en œuvre de ce dispositif et par ailleurs, aucun décret d'application n'est envisagé. Il revient donc à l'organe délibérant de déterminer les conditions de cette indemnisation.

Pour cela et en vertu de la parité entre les fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière), il est possible de se référer au décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 fixant l'indemnisation des déplacements domicile-travail des fonctionnaires d'Etat.

Ce décret stipule :

- la prise en charge partielle du coût du titre de transport entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,
- les catégories de titres admis à cette prise en charge,
- les cas où les règles ne sont pas applicables (agent bénéficiant d'un véhicule de fonction par exemple).
- que cette prise en charge se fait sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transports,
- que la part restant à la charge de l'agent est égale à 50 % du coût du titre sans que la participation de l'administration employeur ne dépasse un montant par agent fixé par l'arrêté ministériel du 22 décembre 2006, à savoir 51.75 € par mois (susceptible de variations selon la réglementation en vigueur),
- le versement de cette participation est mensuel sur présentation des titres ou justificatifs.

A titre indicatif,

Abonnement mensuel souscrit à l'année Mois d'août offert Nombre de voyages illimités (CITY Pass)	Abonnement mensuel renouvelable chaque mois Nombre de voyages illimités (Pass PARTOUT)
44 €	47 €

Une convention avec l'entreprise de transports de la région lyonnaise sera établie afin de déterminer le reversement de la prise en charge directement auprès de leurs services, ainsi que le versement du solde par les personnes bénéficiaires.

Monsieur le Président propose au Comité :

- de se prononcer sur la prise en charge de 50% du coût des titres de transports (dans la limite d'un plafond actuel de 51.75 €),
- de s'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de se prononcer favorablement sur la prise en charge de 50% du coût des titres de transports (dans la limite d'un plafond actuel de 51.75 €),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

C – 2007 - 06 - 20 / 07

ADHESION A L'ASSOCIATION RHONALPENERGIE ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Monsieur le Président rappelle que l'association RhonAlpEnergie Environnement est née à la suite du premier choc pétrolier, et a été créée pour répondre aux besoins d'information, de conseil, et d'assistance aux collectivités locales en matière d'énergie.

Cette association dispose de 25 années d'expérience dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, et la promotion des énergies renouvelables.

Elle entend être, en Rhône-Alpes, un lieu privilégié de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires institutionnels, économiques, et associatifs concernés par les questions d'énergie et d'environnement.

Elle contribue, par son action, à l'émergence de projets dont elle accompagne l'élaboration initiale.

Le montant de la cotisation du 01 juin 2007 au 31 mai 2008 s'élève à 2651 €.

Monsieur le Président demande au Comité de :

- de décider l'adhésion à l'association RhôneAlpEnergie Environnement
- de désigner Monsieur CHONE et FORMISYN (suppléant) pour le représenter au sein des diverses instances de l'association
- de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- l'adhésion à l'association RhôneAlpEnergie Environnement
- désigne Monsieur CHONE et FORMISYN (suppléant) pour le représenter au sein des diverses instances de l'association
- autorise le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion

La cotisation correspondante sera inscrite au budget 2007, chapitre 011 article 6281.

Adopté à l'unanimité